

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° CP-2020/09/24-1/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200924-lmc100000021049-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/09/2020

Réception Préfet : 29/09/2020

Publication RAAD : 29/09/2020

OBJET : CID de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne - prorogation du délai de présentation de deux demandes de versement du solde de subventions.

Lors de sa séance du 24 mars 2017, l'Assemblée départementale a adopté le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne. A ce titre, la Communauté d'Agglomération et la Commune de Chelles sollicitent un délai supplémentaire pour le versement du solde des subventions relatives à la restructuration du conservatoire de musique de Chelles et le réaménagement de l'entrée du Parc du Souvenir.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 24 mars 2017 portant adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 portant approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU les délibérations du Conseil départemental n°1/03 du 11 septembre 2017 et n°1/04 du 25 juin 2018, relatives à l'adoption de conventions de réalisation dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 22 mars 2019 relative à l'avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 25 octobre 2021, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 1 370 000 € accordée pour l'opération de restructuration du conservatoire de musique de Chelles.

Article 2 : d'accorder à la Commune de Chelles, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 15 novembre 2021, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 371 070 € accordée pour l'opération de réaménagement de l'entrée du Parc du Souvenir.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne